



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 24-2014 - Séance du 8 décembre 2014 - Orale

### Déchets

Pour faire suite aux amendements adoptés par le Conseil communal le 30 septembre 2013 dans le cadre du préavis sur la politique des déchets, la Municipalité a décidé de réunir en commission municipale les membres de l'ancienne commission ad hoc. La date proposée est celle du mercredi 28 janvier 2015.

Pour mémoire, la commission était composée de Mmes Maurer, Nairn, Petetin, Simonet et de MM. Aubert, Golay et Ortlieb. En cas d'empêchement, les conseillers peuvent se faire remplacer par un membre de leur groupe.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

M. Claude Schwab, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal